



First Nations Tax Commission

Commission de la fiscalité des premières nations

Rapport annuel 2009/2010





Contactez nous



First Nations Tax Commission

Commission de la fiscalité des premières nations

Siège social

321-345 Yellowhead Highway

Kamloops, BC

V2H 1H1

Bureau de la région de la capitale

160, rue George, bureau 200

Ottawa, ON

K1N 9M2

Téléphone (250) 828-9857

Télécopieur (250) 828-9858

Email: mail@fntc.ca

Téléphone (613) 789-5000

Télécopieur (613) 789-5008

Email: mail@fntc.ca

www.fntc.ca

Contents

Message du commissaire en chef	1
Points saillants de 2009-2010	3
Nouvelles initiatives	11
Profil de la Commission	13
Mission	14
Structure	14
Gouvernance	15
Objectifs stratégiques et mesures du rendement pour 2009-2010	17
Services intégrés	19
Élaboration des politiques	20
Examen des lois et règlements	21
Éducation	22
Communications	23
Gestion des différends	24
États financiers	25

*« Laissez-moi être un homme libre, libre de voyager, libre de m'arrêter,
libre de travailler, libre de faire du commerce là où je l'entends, libre
de choisir mes propres enseignants, libre de suivre la religion de mes
pères, libre de penser, de parler et d'agir en mon nom. »*

- Le Chef Joseph, 1879

Message du commissaire en chef



C.T. (Manny) Jules
Commissaire en chef et président-directeur
général



En ma qualité de commissaire en chef de la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN), j'ai l'honneur et le privilège de présenter notre troisième rapport annuel au ministre des Affaires indiennes, aux Premières nations et à leurs contribuables.

La CFPN est l'autorité nationale en matière de fiscalité des Premières nations. Nous encourageons l'imposition foncière des Premières nations et nous répondons aux demandes de renseignements sur toutes les formes d'imposition au sein des Premières nations. Cela s'inscrit dans notre mandat de promouvoir un régime d'imposition foncière des Premières nations à la fois solide et efficace et de fournir aux Premières nations un soutien qui leur permettra d'améliorer leur économie et d'accroître leur autonomie fiscale. La CFPN exerce ce mandat en offrant aux gouvernements des Premières nations de l'expertise, du soutien et des services de représentation des intérêts de manière à renforcer la capacité des Premières nations d'agir collectivement. Notre but est d'assurer l'égalité des conditions de concurrence en matière d'investissements afin que des Premières nations puissent réussir au moins autant que les autres collectivités canadiennes.

Ensemble, nous avons accompli beaucoup en 2009-2010. Il y a maintenant 55 Premières nations inscrites à l'annexe de la Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations (LGFSPN), et 67 autres Premières nations continuent à percevoir des impôts fonciers en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*. En 2009-2010, la Commission a examiné et agréé 90 lois de Premières nations édictées sous le régime de la LGFSPN et 64 règlements administratifs pris par des Premières nations en vertu de l'article 83.

L'intérêt porté à la LGFSPN ne cesse de croître dans tous les coins du pays. Au cours du dernier exercice, nous avons répondu à la demande en élaborant des modèles de lois sur l'imposition et l'évaluation foncières sous le régime de la LGFSPN qui peuvent servir aux Premières nations de la Nouvelle-Écosse et de la Saskatchewan.

Nous avons poursuivi le travail que commencé il y a vingt ans en tant que Commission consultative de la fiscalité indienne (CCFI), en vue d'établir et de mettre en œuvre la compétence fiscale des Premières nations. Nous avons continué à œuvrer avec les Premières nations afin de les aider à exercer leur compétence en matière d'impôts fonciers, de services locaux, de taxes d'aménagement, de taxes sur les activités commerciales et de taxes de vente. Nous en avons assuré le suivi en travaillant avec les Premières nations pour faire en sorte qu'elles puissent mettre en œuvre intégralement leur compétence en ces matières et pour veiller à ce que les autres gouvernements les respectent.

La CFPN est résolue à accroître le potentiel de revenus que représentent les terres des Premières nations et toutes les administrations fiscales. Les valeurs imposables des terres des Premières nations taxatrices ont augmenté d'environ deux milliards de dollars au cours des quinze dernières années. Les recettes fiscales foncières des Premières nations totalisent aujourd'hui plus de 70 millions de dollars par année et la partie de ces recettes qui est attribuable à la LGFSPN s'élève à plus de 26 millions de dollars.

La promotion de l'investissement privé est la clé d'une plus grande prospérité. La CFPN reconnaît que les investisseurs contribuent à la prospérité des collectivités et elle peut attirer les investisseurs en offrant des services de qualité et en leur fournissant l'assurance raisonnable des choses.

Une partie de la tâche d'attirer l'investissement est de veiller au respect et à la représentation des intérêts des contribuables. Cela a toujours été inscrit au rang des priorités de la CFPN. Au cours du dernier exercice, au terme d'un long processus de consultation, nous avons rédigé des modèles de lois sur la représentation des intérêts des contribuables auprès du conseil de bande ainsi que les normes correspondantes. Ces lois permettront aux Premières nations d'offrir un degré d'assurance plus élevé à tous les contribuables éventuels.

La protection des intérêts des contribuables n'est qu'une partie de la tâche de développer l'économie des Premières nations. Pour avoir une économie forte, il faut aussi que les droits de propriété soient clairement définis et garantis et qu'il y ait des systèmes juridiques, administratifs et institutionnels qui soutiennent l'exercice et l'échange des droits de propriété. Les Premières nations ont historiquement été très limitées dans leur capacité de fournir ces éléments fondamentaux parce qu'elles n'ont jamais eu les mêmes droits de propriété que ceux que les autres administrations tiennent pour acquis. Déjà en 1968, mon père, chef de la bande indienne Kamloops, et d'autres dirigeants des Premières nations discutaient de ce problème et soulignaient la nécessité pour les Premières nations d'être propriétaires de leurs propres terres afin de pouvoir progresser « au rythme des affaires ».

Depuis les trois dernières années, je dirige une initiative visant à trouver une solution permanente à ce vieux problème. Je veux donner aux Premières nations le choix d'accéder au droit de propriété de leurs terres au lieu de la relation fiduciaire existante. L'accession à la propriété permettra aux Premières nations participantes d'assumer véritablement la propriété de leurs terres et d'exercer un réel pouvoir décisionnel sur celles-ci afin de pouvoir enfin progresser « au rythme des affaires ».

Notre recherche au soutien de cette initiative a reçu une attention internationale et l'appui d'experts reconnus comme Hernando de Soto, président de l'Institut pour la liberté et la démocratie, qui a été nommé par la revue Time comme l'une des 100 personnes les plus influentes du monde entier.

Nous avons travaillé avec les Premières nations dont les réserves sont situées le long du couloir ferroviaire du CN afin de mettre en œuvre le régime d'imposition foncière et d'appuyer les possibilités économiques liées à l'agrandissement du port de Prince Rupert. La CFPN a aidé au processus sur les droits fonciers issus des traités qui se déroule au Manitoba, en fournissant son soutien aux négociations sur les ententes de services et à la mise en œuvre de la compétence relative à l'imposition foncière.

L'élaboration et la présentation des cours du Certificat en administration fiscale et d'un Diplôme en la matière se poursuivent dans le cadre de notre partenariat avec le Tulo Centre of Indigenous Economics et l'Université Thompson Rivers. Des cours en ligne sont aussi offerts grâce à une technologie de pointe afin d'assurer l'accès à un plus grand nombre d'étudiants. La demande de cours et l'intérêt porté au programme ont dépassé nos attentes.

Le logiciel d'administration de l'impôt a été lancé en 2009. Il s'agit d'un logiciel spécialisé conçu pour aider les administrateurs fiscaux des Premières nations à traiter les renseignements sur l'évaluation foncière, à émettre des avis d'imposition, à percevoir les recettes fiscales et à élaborer des lois ou des règlements administratifs sur les taux et les dépenses. Les commentaires reçus des utilisateurs du logiciel ont jusqu'à maintenant été très favorables.

Lors des Jeux Olympiques de 2010 tenus à Vancouver, les quatre Nations hôtes ont démontré au monde entier la détermination et la capacité des Premières nations de relever les défis et de réussir. Je suis convaincu que nous pouvons, en travaillant ensemble, poursuivre une vision commune et réaliser nos objectifs.



C.T. (Manny) Jules

Commissaire en chef et président-directeur général



Points saillants de 2009-2010



Activités menées par la CFPN en 2009-2010 pour appuyer le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones

La Commission de la fiscalité des premières nations estime que l'investissement privé est le meilleur moyen de développer l'économie des Premières nations et de réduire les disparités. Il faudra qu'une bonne partie des investissements provienne de l'extérieur des Premières nations collectives. La CFPN reconnaît que les contribuables sont des investisseurs et que le respect des intérêts des contribuables aidera les autorités taxatrices des Premières nations à attirer des projets d'aménagement commercial et résidentiel, à accroître les valeurs foncières et, au bout du compte, à augmenter leurs recettes locales.

Le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones (CFDEA) a été lancé en 2009. Ce cadre présente une nouvelle vision pour appuyer le développement économique des réserves et accroître la participation des Premières nations à l'économie canadienne. Il reconnaît l'importance d'éliminer les obstacles à l'investissement privé et il est tout à fait compatible avec la philosophie de la CFPN. Le CFDEA énumère les principaux obstacles à l'investissement privé sur les terres des Premières nations, dont les obstacles suivants :

- aspects de la *Loi sur les Indiens* et des règlements qui font obstacle à l'investissement;
- processus gouvernementaux qui ne suivent pas le « au rythme des affaires »;
- déficits de l'infrastructure;
- accès limité au capital et au financement commercial;
- lacunes de la capacité et des systèmes administratifs pour ce qui est de faciliter l'investissement;
- soutien insuffisant des institutions autochtones, notamment l'accès aux conseils et à l'aide d'experts pour la planification à long terme.

Les activités menées par la CFPN pour appuyer Le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones

Certains principaux obstacles au développement économique des Autochtones	Activités d'appui de la CFPN en 2009-2010
1. Aspects de la <i>Loi sur les Indiens</i> et des règlements qui font obstacle à l'investissement	<ul style="list-style-type: none"> La CFPN a aidé 12 Premières nations à faire la transition de la <i>Loi sur les Indiens</i> à la LGFSPN et à mettre en oeuvre des régimes de recettes locales en vertu de la LGFSPN
2. Processus gouvernementaux qui ne suivent pas le « au rythme des affaires »	<ul style="list-style-type: none"> L'agrément des lois sous le régime de la LGFSPN est 10 fois plus rapide que l'approbation ministérielle des règlements administratifs 90 lois ont été agréées en vertu de la LGFSPN en 2009-2010 La CFPN est en train d'étudier de quelle façon l'Initiative sur le droit de propriété des Premières nations pourrait servir à fournir des renseignements plus rapidement, à améliorer la prestation des services et à accélérer les transactions immobilières
3. Déficiences de l'infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> Le modèle de loi sur les taxes d'aménagement et la norme d'examen correspondante ont été élaborés en tant que nouvelle option de financement de l'infrastructure Le modèle de loi sur les taxes d'améliorations locales et la norme d'examen correspondante ont été élaborés en tant que nouvelle option de financement de l'infrastructure La CFPN a recensé 22 millions de dollars en projets d'infrastructure prêts à démarrer en 2009-2010 par les Premières nations inscrites à l'annexe de la LGFSPN
4. Accès limité au capital et au financement commercial	<ul style="list-style-type: none"> La CFPN a fait la promotion de l'Initiative sur le droit de propriété des Premières nations pendant tout l'exercice 2009-2010 afin que les membres des Premières nations participantes puissent accéder au droit de propriété pour appuyer le démarrage d'entreprises
5. Lacunes de la capacité et des systèmes administratifs pour ce qui est de faciliter l'investissement	<ul style="list-style-type: none"> Le Certificat en administration fiscale des Premières nations (17 crédits) a été accrédité Six cours ont été offerts en 2009-2010 dans le cadre du programme du Certificat en administration fiscale des Premières nations et du programme du Certificat en économie appliquée des Premières nations Le logiciel d'administration de l'impôt (LAI) a été lancé en 2009-2010
6. Soutien insuffisant des institutions autochtones, notamment l'accès aux conseils et à l'aide d'experts pour la planification à long terme	<ul style="list-style-type: none"> Sept modèles de lois ont été élaborés et un soutien à l'élaboration des lois a été fourni à 110 Premières nations Huit normes d'examen de loi ont été publiées dans la Gazette des premières nations Une formation a été donnée à 80 administrateurs fiscaux par l'entremise du Centre Tulo

Représentation des intérêts des contribuables

La CFPN reconnaît que la puissance et la réussite du régime d'imposition foncière des Premières nations tiennent à la nécessité de satisfaire les besoins des contribuables. La CFPN a été conçue pour répondre à cette nécessité en comptant parmi ses membres des commissaires qui représentent les contribuables résidentiels, les contribuables commerciaux et les contribuables fournisseurs de services publics, et un élément de son mandat est de veiller à concilier les intérêts des contribuables avec les responsabilités assumées par les gouvernements des Premières nations.

Afin de réaliser cet élément de son mandat, la CFPN a entrepris un processus de consultation dans l'intention d'élaborer un modèle de loi sur la représentation des intérêts des contribuables auprès du conseil de bande. En octobre 2009, un groupe de discussion a été réuni pour examiner les politiques proposées par la CFPN et le projet de modèle de loi sur la représentation des intérêts des contribuables auprès du conseil.

Ce groupe comptait 29 participants, dont des administrateurs fiscaux et des membres de conseils de bande des Premières nations, des contribuables résidentiels et commerciaux, des conseillers juridiques et des conseillers en politiques des Premières nations, des membres du personnel de la CFPN, ainsi que David Fairman, du Consensus Building Institute (Harvard-M.I.T), qui a agi à titre de facilitateur. La commissaire Leslie Brochu a ouvert la séance en insistant sur l'importance de maintenir de bonnes relations avec les contribuables afin de favoriser l'investissement sur les terres des Premières nations.

Les participants ont fait ressortir une grande variété d'expériences et mis en évidence de nombreuses questions et nuances touchant les intérêts des contribuables. Ce fut un dialogue fructueux et la CFPN a intégré les commentaires reçus à la version définitive du modèle de loi sur la représentation des intérêts des contribuables auprès du conseil et à celle des normes correspondantes. À la suite de la rencontre du groupe de discussion et de l'examen de la Commission, les normes ont été publiées sur le site Web de la CFPN pour donner au public l'occasion de présenter des commentaires. La CFPN a agréé le modèle de loi et les normes correspondantes à sa réunion de février.

Dans les premiers mois de 2010, la Première nation Songhees a utilisé ce modèle de loi pour élaborer sa première loi sur la représentation des intérêts des contribuables auprès du conseil. Il s'agit d'un autre exemple des efforts continus de la Première nation Songhees à mettre au rang de ses priorités le maintien de bonnes relations avec les contribuables.

L'Association des contribuables Songhees a été formée en 1995 et elle tient depuis lors des rencontres régulières avec le chef et le conseil de bande. L'édiction d'une loi formelle sur la représentation des intérêts des contribuables auprès du conseil a réjoui les contribuables qui ont vu leur rôle consultatif prendre un caractère officiel et une importance accrue. L'importance de ce rôle a été reconnue lorsque les contribuables ont aussi été invités à participer officiellement à l'élaboration de la loi. Grâce à la nouvelle loi, le Comité consultatif des contribuables Songhees travaillera en étroite collaboration avec l'administrateur fiscal et avec le chef et le conseil de bande pour veiller à ce que la voix des contribuables Songhees soit entendue. La tenue d'une assemblée générale annuelle sur les questions fiscales et la publication de bulletins d'information trimestriels faciliteront également la communication.

« Je considère que ma plus belle réussite est d'avoir facilité le dialogue continu entre les contribuables, les membres de la bande et la direction alors que nous envisageons de maximiser les avantages de l'imposition foncière pour la nation Songhees et ses contribuables investisseurs »

Christina Clarke, administratrice fiscale de la Première nation Songhees. Songhees Nation



Faciliter l'investissement privé pour les Premières nations taxatrices

La CFPN travaille avec toutes les administrations fiscales des Premières nations pour favoriser l'investissement sur leurs terres et ainsi accroître la valeur de ces terres et augmenter les recettes qu'elles génèrent. La CFPN et les Premières nations taxatrices ont uni leurs efforts pour créer un environnement dans lequel les investisseurs veulent et peuvent investir. Le succès de ces efforts peut se mesurer par l'augmentation de la valeur imposable des biens fonciers. Chaque année, les Premières nations taxatrices font l'évaluation des intérêts imposables dans leurs terres. Bien que de nombreux facteurs puissent avoir une incidence sur les valeurs imposables, le facteur prépondérant demeure l'investissement. Si les valeurs imposables augmentent, cela signifie que des investisseurs se sont intéressés aux terres des Premières nations.

Droit de propriété des Premières nations

Depuis les trois dernières années, la CFPN encourage l'adoption d'une législation facultative qui accorderait le droit de propriété. Ce dossier figurait parmi les plus hautes priorités de la CFPN en 2009. Les dispositions législatives proposées établiraient un titre et droit de propriété des Premières nations et créeraient à cette fin un régime d'enregistrement des titres fonciers Torrens. Les ressources nécessaires à la recherche et aux travaux connexes ont été approuvées par le ministre et fournies à la CFPN.

Cette initiative permettra de conférer aux Premières nations un titre inaliénable et la faculté d'exercer une compétence réelle sur leurs terres. Cette propriété permettra alors aux Premières nations participantes d'offrir un vaste éventail d'options de droit de propriété à leurs membres et aux investisseurs potentiels. Elles pourraient même, si elles le souhaitent, octroyer un titre en fief simple. Cette initiative donnera aux gouvernements des Premières nations et aux particuliers de meilleures chances d'avoir accès à du capital. Cela simplifiera les transactions immobilières et de nombreuses autres opérations commerciales. Au bout du compte, ces nouveaux pouvoirs, une fois bien définis, mettront les Premières nations sur un pied d'égalité avec le reste du Canada pour ce qui est d'attirer les investissements et d'aménager les terres.



Ce sur quoi nous travaillons

Nous avons des ressources affectées particulièrement aux projets de lois facultatives proposés qui permettraient aux Autochtones de posséder des biens et des titres fonciers dans leur communauté, ce qui accroîtra la capacité des gouvernements des Premières nations et des Autochtones à accéder à des capitaux. Cela mettra les Premières nations sur un pied d'égalité avec le reste du Canada lorsqu'il est question d'attirer des investissements et d'aménager le territoire.

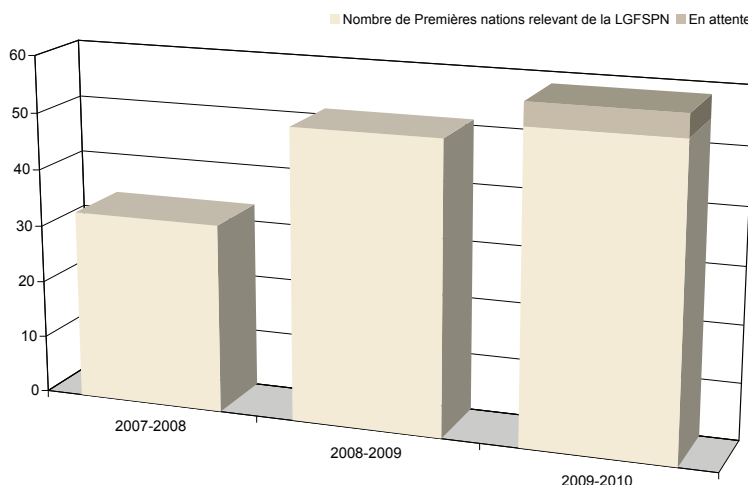
Au cours de 2009-2010, le commissaire en chef a mené des consultations sur cette initiative auprès des dirigeants des Premières nations intéressées, des titulaires de certificats de possession ainsi que des intervenants d'autres administrations et du secteur des entreprises. L'événement marquant a été la diffusion, le 17 mars dernier, du document de travail intitulé « Initiative sur le droit de propriété des Premières nations – Une proposition législative menée par les Premières nations » lors de la conférence de l'Institut international de la fiscalité immobilière qui a eu lieu à Victoria. La initiative a été bien accueillie par le public et plusieurs articles appuyant la proposition ont paru dans les médias nationaux.

Le commissaire en chef poursuivra ses consultations auprès des Premières nations intéressées et des autres intervenants au cours de l'exercice 2010-2011. Une conférence sur la proposition aura lieu en octobre 2010 et c'est Hernando de Soto qui sera le conférencier d'honneur.

Mise en œuvre de la LGFSPN

Dans son premier plan directeur de 2007-2008, la CFPN avait prévu que 10 Premières nations par année feraient la transition vers la LGFSPN. En fait, il y a maintenant 55 Premières nations inscrites à l'annexe de la LGFSPN. La Commission travaillera avec ces collectivités pour les aider à se prévaloir de toute la gamme d'avantages découlant de la LGFSPN, notamment un éventail élargi d'options de revenus, des règlements qui offrent plus de certitude aux investisseurs et l'accès à un plus grand nombre d'options de financement de l'infrastructure économique.

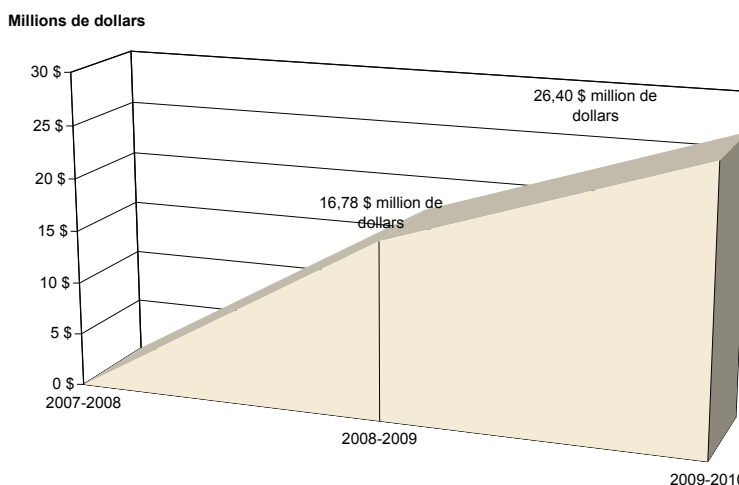
Nombre de Premières nations relevant de la LGFSPN



Recettes fiscales sous le régime de la LGFSPN

Les Premières nations qui sont inscrites à l'annexe de la LGFSPN pourraient maintenant assumer des frais de service de la dette de 5,8 millions de dollars par année selon les Normes établissant les critères d'agrément des lois sur l'emprunt de la CFPN (ce qui détermine essentiellement la capacité de service de la dette). Cela équivaut à 75 millions de dollars en emprunts d'une durée de 25 ans portant intérêt au taux annuel de 6 pour cent.

Croissance des recettes fiscales sous le régime de la LGFSPN



LAI - Logiciel d'administration de l'impôt

La CFPN était fière de lancer en avril 2009 la nouvelle version du logiciel d'administration de l'impôt (LAI). Ce logiciel a été élaboré par la CFPN en consultation avec l'Association des administrateurs fiscaux des premières nations. L'entreprise Smart Consulting Group, une société d'experts-conseils en logiciels, a fourni les services de programmation et le soutien, et la commissaire Terry Nicholas a assuré l'encadrement du projet.

Le logiciel LAI offre aux Premières nations l'accès à un système abordable pour traiter les renseignements sur l'évaluation foncière, émettre des avis d'imposition et percevoir les recettes fiscales. Il a été conçu pour aider à faciliter la mise en œuvre des lois sur les taux et les dépenses édictées en vertu de la LGFSPN et des règlements administratifs sur les taux et les dépenses pris en vertu de l'article 83.

Vingt Premières nations taxatrices ont promptement adopté le logiciel LAI en avril 2009. Depuis lors, vingt autres Premières nations taxatrices ont emboîté le pas. Une version du logiciel LAI adaptée aux besoins des Premières nations taxatrices de l'Alberta sera diffusée au cours du prochain exercice.

Le Tulo Centre of Indigenous Economics

Le Tulo Centre of Indigenous Economics (Centre Tulo) travaille avec la CFPN et l'Université Thompson Rivers en vue d'offrir le seul certificat accrédité au Canada en administration fiscale des Premières nations. Le programme de ce certificat, qui compte 8 cours et représente 17 crédits, a été approuvé au cours du dernier exercice.

Le Centre Tulo collabore également avec l'Université Thompson Rivers pour offrir le seul certificat au Canada en économie appliquée des Premières nations. Il s'agit d'un programme accrédité comptant 6 cours et représentant 18 crédits.

Le Centre Tulo a, au cours du dernier exercice, collaboré avec la CFPN et l'Université Thompson Rivers afin d'élaborer le curriculum de quatre cours en version en ligne et en version destinée aux cadres en salle de classe. Six cours ont également été offerts pendant le dernier exercice, soit trois cours en version destinée aux cadres en salle de classe et trois cours en ligne. La rétroaction des étudiants a été favorable, surtout à l'égard des cours destinés aux cadres en salle de classe.

En 2010-2011, le Centre Tulo complétera le curriculum de tous les cours des deux certificats et livrera neuf cours en version destinée aux cadres en salle de classe et en version en ligne. Il continuera à travailler avec l'Université Thompson Rivers et la CFPN pour élargir les programmes des certificats en vue de l'octroi de diplômes et ultérieurement d'un grade universitaire en économie appliquée des Premières nations.



Ce sur quoi nous travaillons

Nous avons développé une nouvelle version de notre logiciel d'administration de l'impôt (LAI) pour nous assurer que les Premières nations ont toujours accès à un système informatique abordable pour gérer les questions liées à l'impôt. À venir jusqu'ici, 40 Premières nations ont mis le logiciel en œuvre.



Ce sur quoi nous travaillons

Nous avons collaboré avec le Tulo Centre of Indigenous Economics (le Centre Tulo) et l'Université de Thompson Rivers dans le but de créer des programmes de certificat agréés en Administration de l'impôt chez les Premières nations et en Économie appliquée des Premières nations au Canada.



Premières nations situées le long du couloir ferroviaire du CN

En février, la CFPN a organisé une réunion à laquelle ont participé 25 Premières nations et des représentants de l'Administration portuaire de Prince Rupert. L'objet de la réunion était de discuter des possibilités de développement économique et d'imposition foncière liées au commerce accru transitant par Prince Rupert. Ce port relie le réseau ferroviaire nord-américain à l'itinéraire commercial le plus court vers l'Asie. Pour les Premières nations situées le long des voies ferrées, une question revêtait un intérêt particulier : bénéficier des possibilités économiques résultant du fait que les voies ferrées du CN traversent leurs terres. L'atelier d'une journée comprenait une présentation de la CFPN portant sur les intérêts de CN adjacents aux terres des Premières nations et les défis que comporte la réalisation du potentiel fiscal.

L'Administration portuaire de Prince Rupert et l'entreprise Ridley Terminals ont donné des présentations sur les travaux d'aménagement qu'elles effectuent et les possibilités de développement économique qui peuvent résulter d'une collaboration avec l'industrie du transport maritime. Le commissaire en chef Jules a insisté sur l'importance et les avantages de travailler ensemble pour réaliser des gains mutuels. Les représentants des Premières nations ont également adopté une résolution approuvant l'établissement d'une relation de travail avec la CFPN en vue d'explorer et d'accroître les possibilités économiques liées à l'agrandissement du port de Prince Rupert et de s'appliquer à percevoir de l'impôt foncier auprès de CN.

Reconnaissance spéciale

En septembre 2009, le commissaire en chef Jules s'est vu décerner l'Ordre de la Colombie-Britannique en reconnaissance du travail qu'il a accompli pour établir et mettre en œuvre la compétence relative à l'imposition foncière des Premières nations ainsi que pour développer leur économie. Cette distinction honorifique lui a été remise par le lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, l'honorable Steven L. Point, ancien chef de Skowkale et ancien juge de cour provinciale.



Utilisation des dollars des contribuables Installations communautaires de rassemblement de Tsawout

La Première nation Tsawout a utilisé une combinaison des recettes provenant des impôts fonciers et de la taxe de vente des Premières nations pour construire un nouveau centre communautaire. Ce centre renferme :

- des bureaux administratifs
- un gymnase pleine grandeur
- une cuisine commerciale
- des salles de classe et des locaux de formation
- une salle de médias et de matériel audiovisuel
- des salles de réunions



« Les recettes de la TPSPN prélevée par la Première nation Tsawout profiteront à notre collectivité et à l'économie locale. L'imposition de notre propre taxe Tsawout est une expérience fort positive »

Allan Claxton, le chef de la Première nation Tsawout.

Première nation Shuswap

Stratégie régionale de collaboration

L'un des objectifs que poursuit la CFPN dans le cadre de la LGFSPN est de modifier la dynamique de la relation entre les Premières nations et les autres gouvernements en aidant à les intégrer davantage à l'économie régionale. On reconnaît de plus en plus que le succès d'une Première nation accroît le succès de la région et qu'aucune Première nation ne peut véritablement réussir si la région ne réussit pas également. Autrement dit, lorsque des investissements sont réalisés dans une région, qu'ils se produisent ou non sur les terres d'une Première nation, la région dans son ensemble en tire des avantages. Cette simple conclusion devrait servir de fondement pour résoudre bon nombre de conflits existants et favoriser une plus grande prospérité pour tous.

La Première nation Shuswap, située dans la vallée du fleuve Columbia en Colombie-Britannique, est en train de réaliser cette vision d'intégration régionale. Elle est maintenant complètement intégrée avec les gouvernements régionaux pour la prestation des services et la réalisation du potentiel économique de la région. La Première nation Shuswap, qui a commencé à prélever l'impôt foncier en 1992 et s'est inscrite à l'annexe de la LGFSPN en 2007, a adopté une perspective de « région globale » pour les questions des services et de l'infrastructure. À titre d'exemple, la bande gère l'aéroport régional, tandis que le district régional fournit les services de protection contre les incendies pour l'ensemble de la région. La société Kinbasket Water and Sewer, située sur la réserve, fournit l'infrastructure nécessaire pour attirer les investissements dans toute la région qui, en conséquence, est fière de compter les valeurs imposables les plus élevées en Colombie-Britannique. Cela signifie pour Kinbasket de nouvelles constructions d'une valeur de 1 million de dollars chaque année, des valeurs imposables excédant 100 millions de dollars et des possibilités de nouveaux aménagements importants.

ffaires indiennes et du Nord Canada a contribué au financement du projet de systèmes d'eau et d'égouts, comme l'a également fait le gouvernement provincial. Le résultat a été bénéfique pour les deux paliers de gouvernement parce que les recettes fiscales accrues ont largement dépassé leurs contributions respectives.

La CFPN applaudit cette initiative et demeure disposée à appuyer d'autres collectivités qui chercheraient à adopter une stratégie régionale de développement économique. Elle peut aider à élaborer des ententes de partage des coûts pour l'infrastructure, à négocier des ententes de services et à négocier avec d'autres gouvernements des apports de capital. En outre, le cadre de la LGFSPN peut aider les Premières nations à créer un environnement qui leur permettra de capter une part importante des investissements réalisés dans la région.

« Un grand nombre de bandes n'ont pas de relations avec les municipalités voisines. Il y a toujours une ligne de démarcation entre ce qui est dans la réserve et ce qui est hors réserve. Or, nous avons ici une collectivité sans frontière. C'est de cette façon que nous la percevons. Nous privilégions un concept régional. Étant donné les responsabilités fiscales assumées par les Affaires indiennes et les municipalités, nous pouvons, en travaillant ensemble, collectivement, obtenir une valeur plus élevée pour notre dollar »

Dean Martin
président-directeur général de la société
Kinbasket Development Corporation





Nouvelles initiatives

En 2010-2011, la CFPN se concentrera sur les quatre priorités suivantes :

Financement de l'infrastructure

La CFPN travaillera avec les Premières nations pour veiller à ce qu'elles disposent d'une vaste gamme d'options de financement de l'infrastructure. Cela comprend notamment l'impôt foncier, les fonds de réserve, les taxes d'aménagement, les taxes d'améliorations spéciales, les partenariats public-privé et les débentures. La CFPN fournira son soutien aux Premières nations intéressées en mettant à leur disposition des modèles de lois, en leur donnant des conseils pour faciliter la planification des immobilisations et en accordant des bourses d'études pour les cours accrédités pertinents offerts par le Centre Tulo. La CFPN continuera également à développer une relation de travail avec le ministère des Finances afin d'aider à promouvoir et à mettre en œuvre le régime de la taxe sur les produits et services des Premières nations (TPSPN) au sein des Premières nations intéressées.



Lois sur les taxes frappant les activités commerciales

Les Premières nations relevant de la LGFSPN ont le pouvoir d'imposer des taxes à l'égard des activités commerciales. Au cours du prochain exercice, la CFPN élaborera, pour les Premières nations intéressées relevant de la LGFSPN, un cadre stratégique pour appuyer la mise en œuvre des lois portant sur les taxes sur les activités commerciales. Ces Premières nations recevront des modèles de lois, des normes d'examen de loi et un soutien pour l'élaboration des lois.

Soutien de la mise en œuvre de la LGFSPN au Manitoba et en Ontario

La CFPN continuera à répondre aux demandes de renseignements sur la LGFSPN provenant de tous les coins du pays. Au cours du prochain exercice, elle continuera à cibler la mise en œuvre de la LGFSPN au Manitoba et en Ontario. Pendant le dernier exercice, elle a travaillé aux projets pilotes menés avec la nation Ojibway Brokenhead, au Manitoba, et les Chippewas de Kettle et Stony Point, en Ontario. La CFPN espère que ces premiers projets fourniront des renseignements utiles à d'autres Premières nations intéressées dans ces provinces.

Droit de propriété des Premières nations

La CFPN poursuivra ses consultations concernant l'Initiative sur le droit de propriété des Premières nations. Elle élaborera du matériel de communication servant à expliquer comment cette initiative protégera la compétence sous-jacente des Premières nations, donnera aux Premières nations participantes la capacité d'octroyer des titres en fief simple individuels sans craindre l'aliénation des terres des Premières nations, permettra à la population de s'enrichir, donnera accès au crédit pour les travaux publics, simplifiera les transactions commerciales, mettra à profit le modèle niska'a, répondra aux préoccupations concernant les biens matrimoniaux et les ajouts aux réserves et créera un système d'enregistrement de titres Torrens. Ce matériel et d'autres documents pertinents seront présentés à la conférence d'octobre à laquelle Hernando de Soto sera le conférencier d'honneur.



Profil de la Commission



Mission

La partie 2 de la LGFSPN présente le mandat, la structure et les pouvoirs de la CFPN. La partie 6 de cette loi énonce les exigences relatives à sa gouvernance.

La CFPN a pour mission d'aider les gouvernements des Premières nations à établir et à maintenir des régimes d'imposition foncière équitables et efficaces, et de veiller à ce que les collectivités autochtones desservies ainsi que leurs contribuables tirent le plus grand avantage possible de ces régimes.

Pour réaliser sa mission, la CFPN travaille avec les Premières nations et les intervenants aux fins suivantes :

- élaborer, mettre en oeuvre et maintenir un cadre réglementaire approprié;
- élaborer et offrir des programmes de formation et d'enseignement;
- prévenir et résoudre les différends;
- établir le cadre institutionnel servant à appuyer les marchés sur les terres des Premières nations;
- coordonner les services, au besoin, avec les trois autres institutions créées en vertu de la LGFSPN;
- augmenter le nombre d'administrations fiscales des Premières nations et développer le potentiel de revenus provenant des régimes d'imposition des Premières nations, élargir les options des Premières nations pour la production de revenus et aborder les nouvelles questions qui se présentent par le recours à des initiatives spéciales.

Dans le cadre d'une entente conclue avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), la CFPN fournit des conseils sur l'approbation des règlements administratifs pris en vertu de l'article 83 et la prestation de services aux Premières nations qui exercent leur compétence en matière d'imposition foncière en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*.

Structure

La CFPN est un organisme à gouvernance partagée. Le gouverneur en conseil nomme neuf des commissaires et le Native Law Centre of Canada de l'Université de la Saskatchewan nomme un autre commissaire.

La CFPN a son siège social sur les terres de la réserve de la bande Kamloops (par. 26(1) de la LGFSPN) et un bureau dans la région de la capitale nationale (par. 26(2) de la LGFSPN). Elle compte sur le soutien de 22 équivalents temps plein et d'autres professionnels externes.

Les commissaires

Les commissaires actuels sont :

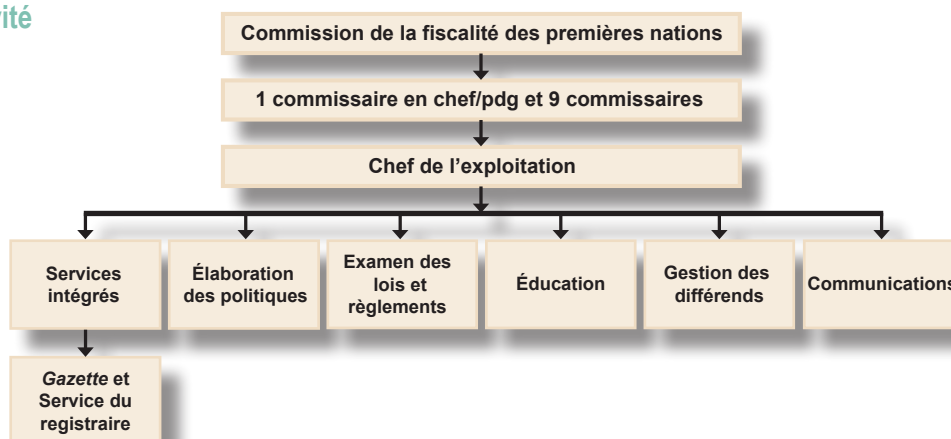
- C.T. (Manny) Jules (commissaire en chef/pdg), Kamloops (C.-B.)
- David Paul (vice-président), Tobique (N.-B.)
- Céline Auclair, Gatineau (Qc)
- Leslie Brochu (contribuables résidentiels), Kamloops (C.-B.)
- Lester Lafond, Saskatoon (Sask.)
- Ken Marsh (contribuables fournisseurs de services publics), Okotoks (Alb.)
- William McCue, Georgina Island (Ont.)
- Terry Nicholas, Windermere (C.-B.)
- Randy Price (contribuables commerciaux), North Vancouver (C.-B.)
- Ann Shaw, Chateauguay(Qc)



À l'arrière : Randy Price, Ken Marsh, William McCue, le vice-président David Paul et Lester Lafond.

À l'avant : Terry Nicholas, Ann Shaw, le commissaire en chef C.T. (Manny) Jules, Leslie Brochu et Céline Auclair

La CFPN Compte Six Secteurs d'Activité



Gouvernance

La CFPN maintient de bonnes pratiques de gouvernance en conformité avec les exigences de la partie 6 de la LGFSPN et sa politique de gestion. Le commissaire en chef a mis sur pied les comités suivants pour appuyer son travail :

- Comité exécutif de gestion
- Comité de gestion
- Comité de vérification
- Comité des taux selon l'article 83

- Comité de l'éducation et de l'Association des administrateurs fiscaux des premières nations
- Comité des relations internationales
- Comité éditorial de la Gazette des premières nations

Les comités sont composés uniquement de commissaires ou d'un regroupement de commissaires, de membres du personnel et d'autres professionnels, selon les besoins.



Autorités fiscales des Premières nations

?Akisq'nuk First Nation Adams Lake Indian Band Alexander First Nation Alexis First Nation Ashcroft Indian Band Beausoleil First Nation Bigstone Cree First Nation Blueberry Indian Band Bonaparte Indian Band Boothroyd Indian Band Boston Bar First Nation Burns Lake Indian Band Campbell River First Nation Cape Mudge (We Wai Kai) First Nation Carry The Kettle First Nation Chawathil First Nation Cheam Indian Band Chehalis Indian Band Chemainus First Nation Chippewas of Georgina Island First Nation Chippewas of Kettle and Stony Point First Nation Chippewas of Mnjikaning First Nation Coldwater Indian Band Cook's Ferry Indian Band Cowichan Indian Band Dene Tha' First Nation Doig River First Nation Dokis First Nation Duncan's First Nation Enoch Cree Nation Eskasoni Band Flying Dust First Nation Fort McKay First Nation Fort McMurray First Nation Fort Nelson Indian Band Fort Severn Indian Band Haisla (Kitamaat) Nation Hupacasath First Nation Indian Island First Nation Innu Takuikan Uashat Mak Mani Utenam K'atlodeeche First Nation Kamloops (Tk'emlúps) Indian Band Kanaka Bar Indian Band Kasabonika Lake First Nation Keeseekoose First Nation Kingsclear First Nation Kitselas First Nation Kitsumkalum First Nation Kwantlen First Nation Kwaw-Kwaw-Apilt First Nation Lac La Croix First Nation Lake Babine First Nation Leq'a:mel First Nation Lheidli T'enneh Nation Band Little Red River Cree First Nation Little Shuswap Band Loon River Cree Nation Lower Kootenay Indian Band Lower Nicola Indian Band Lower Similkameen Indian Band MÆChigeeng First Nation Matsqui First Nation McLeod Lake Indian Band Metepenagiag Mi'kmaq Nation Metlakatla First Nation Miawpukek First Nation Michipicoten First Nation Mikisew Cree First Nation Millbrook First Nation Mississaugas of Scugog Island First Nation Montagnais de Lac-Saint-Jean Moricetown Indian Band Mosquito, Grizzly Bear's Head, Lean Man First Nation Mushuau Innu First Nation Muskeg Lake Cree Nation Muskowekwan First Nation Musqueam Indian Band Nadleh Whut'en Indian Band Nak'azdli Indian Band Nanoose (Snaw Naw As) First Nation Nation Huronne-wendat Neskonlith Indian Band Nicomen Indian Band Nipissing First Nation Ocean Man First Nation O'Chiese First Nation Old Massett Village Council Opaskwayak First Nation Osoyoos Indian Band Paul Indian Band Pictou Landing First Nation Piikani Nation Pinaymootang First Nation Popkum First Nation Salt River First Nation Scowlitz First Nation Seabird Island Band Serpent River First Nation Sheshatshiu Innu First Nation Shuswap First Nation Shxwhá:y Village First Nation Shxw'ow'hamel First Nation Siksika Nation Simpcw First Nation Siska Indian Band Skawahlook First Nation Skeetchestn Indian Band Skidegate First Nation Skowkale First Nation Skuppah Indian Band Sliammon First Nation Snuneymuxw First Nation Soda Creek Indian Band Songhees First Nation Spuzzum Indian Band Squamish Nation Squiala First Nation St. Mary's First Nation Stellat'en First Nation Stoney Tribal Council Sturgeon Lake Indian Band Sumas First Nation T'it'qet Nation Tla-o-qui'-aht First Nation Tl'azt'en Nation Tobacco Plains Indian Band Tobique First Nation Tsawout First Nation Tsawwassen First Nation Ts'Kw'aylaxw First Nation Tseil-Waututh-Nation Tsuu T'ina Nation Tzeachten First Nation Union Bar First Nation Upper Similkameen Indian Band West Moberly First Nation Westbank First Nation Whispering Pines Band White Bear First Nation Whitecap Dakota/Sioux First Nation Whitefish Lake First Nation Whitefish Lake First Nation Williams Lake Indian Band Yakwekwioose First Nation Yale First Nation Yekooche First Nation



**Objectifs stratégiques et mesures du
rendement pour 2009-2010**

La CFPN a, pour le troisième exercice consécutif, satisfait à toutes les exigences en matière de mesures du rendement énoncées dans son plan directeur. Le tableau suivant donne un résumé des activités par secteur d'activité.

Services intégrés	
Plan directeur et plan de travail	Complété
3 réunions générales de la CFPN et 6 réunions sur l'examen des lois	Complété
Mise en œuvre du plan d'immobilisations	En cours
Rapport sur le système d'évaluation	Complété
Assemblée générale annuelle	Complété
Gestion et production de <i>la Gazette des premières nations</i>	En cours
Gestion des dossiers et registre	En cours
Programme de soutien des Premières nations	Complété
Ressources humaines, gestion et finances	En cours
Gestion de projets spéciaux	En cours
Élaboration des politiques	
7 normes relatives aux lois	Complété
6 politiques en voie d'élaboration	Complété
Examen de 3 politiques relatives à l'article 83	Complété
2 projets avec d'autres établissements terminés	Complété
2 projets avec d'autres établissements entrepris	Complété
Examen des lois et règlements	
Élaboration de 7 modèles de lois	Complété
10 conversions de règlements administratifs de Premières nations	Complété
Examen de 70 lois sous le régime de la LGFSPN	Complété
Examen de 50 règlements administratifs	Complété
Modifications législatives : LGFSPN	En cours
Élaboration d'un règlement	En cours
Suivi de l'évolution des questions juridiques	En cours
Communications	
Réunion dans la RCN	Complété
Rapport annuel	Complété
Documents et soutien relatifs à l'assemblée annuelle	Complété
Mise à jour et entretien du site Web	En cours
Vidéo	Complété
Présentations	En cours
Exigences de la <i>Loi sur les langues officielles</i>	En cours
Bulletin d'information	En cours
Éducation	
Rédaction du curriculum des cours du Certificat en administration fiscale	Complété
Accréditation du Certificat en administration fiscale	Complété
Élaboration de 2 cours en ligne	Dépassé
Livraison de 9 cours du programme du Certificat	En cours
Lancement du logiciel LAI et soutien connexe	Complété
Gestion des différends	
Maintien de la liste des médiateurs	En cours
Traitement des demandes de facilitation	En cours
Mise en œuvre de l'article 33	En cours

Services intégrés

Les Services intégrés ont pour objet d'établir un milieu de travail efficace pour les autres services au moyen de la gestion des ressources humaines, des installations et de la technologie de l'information. Dans le cadre de leur travail, les Services intégrés s'occupent de la planification stratégique générale, de la gestion supérieure, du soutien des activités des commissaires, de la gestion de la Gazette des premières nations et d'autres initiatives et projets spéciaux.



Réalisations principales

En 2009-2010, la Commission a tenu des réunions générales à Calgary, à Kamloops et à Montréal. Six réunions consacrées à l'examen des lois ont également eu lieu.

Des versions imprimées de la Gazette des premières nations ont été publiées. L'amélioration de la Gazette des premières nations en ligne se poursuit et le site Web de la Gazette est de plus en plus connu et consulté. La Gazette est en train de mettre au point un nouveau moteur de recherche pour faciliter l'accès Internet aux lois des Premières nations qui sont publiées dans la Gazette des premières nations. Les améliorations apportées permettront aux chercheurs des Premières nations et aux autres intéressés d'étudier les différents aspects de ces textes législatifs et d'en utiliser le libellé comme modèle à adapter. Law development support was provided to eight First Nations to assist them with their property tax law development.

Un soutien à l'élaboration des lois a été fourni à huit Premières nations pour les aider à rédiger leurs lois sur l'imposition foncière.

Le rapport provisoire d'évaluation des mesures du rendement a été établi. Les travaux se poursuivront pour terminer l'élaboration d'une stratégie de mesure du rendement et pour entreprendre l'évaluation septennale complète de la LGFSPN.

En plus des autres plans déjà établis, les Services intégrés ont constitué le Groupe de travail sur la gestion de l'information qui est chargé d'élaborer une politique sur la gestion et la sécurité de l'information aux fins de la conservation des dossiers et registres de la Commission. Un plan de la continuité des opérations et un plan de lutte contre la pandémie de grippe H1N1 ont également été établis.

La mise en œuvre de la politique des ressources humaines et du régime d'assurance-santé se poursuit et un examen organisationnel est en cours. Les travaux continuent pour la réalisation du plan d'immobilisations du siège social.

Les objectifs en matière de gestion financière ont été réalisés, y compris la dernière mise au point des ententes de financement et la vérification annuelle.

La CFPN a signé un protocole d'entente avec l'Institut pour la liberté et la démocratie présidé par Hernando de Soto.

L'initiative sur le droit de propriété des Premières nations a été entreprise. Des séances d'information et des réunions ont été tenues avec des hauts fonctionnaires du gouvernement, des Premières nations et des organismes des Premières nations.



D'autres initiatives spéciales sont en cours, notamment :

- aider les Premières nations intéressées à mettre en œuvre la taxe sur les produits et services des Premières nations (TPSPN);
- appuyer le développement de l'infrastructure des Premières nations;
- aider au processus sur les droits fonciers issus des traités (DFIT) au Manitoba en fournissant un soutien aux négociations sur les ententes de services;
- travailler avec les Premières nations situées le long du couloir ferroviaire du CN afin de mettre en œuvre le régime d'imposition foncière et d'appuyer les possibilités économiques liées à l'agrandissement du port de Prince Rupert;
- effectuer des travaux de recherche sur le cadre du régime de recettes locales.

Élaboration des politiques

Le service de l'Élaboration des politiques a pour objet d'élaborer et de mettre en oeuvre, au moyen d'un processus transparent, des normes et des politiques efficaces. Ces normes et politiques doivent appuyer de saines pratiques administratives et accroître la confiance des Premières nations, des contribuables et des investisseurs dans l'intégrité du régime de recettes locales des Premières nations.

Réalisations principales

En 2009-2010, le service de l'Élaboration des politiques a apporté des modifications aux normes de la CFPN relatives aux lois sur les taux d'imposition, les dépenses et l'imposition foncière, a élaboré des normes et des politiques concernant le modèle de loi sur les taxes sur les services et a appuyé l'élaboration d'un modèle de loi sur l'imposition et l'évaluation foncières au Québec. Des directives d'orientation ont également été rédigées au sujet de la publication et de l'enregistrement des lois.

Des travaux de recherche et d'élaboration des politiques ont été effectués pour appuyer l'élaboration d'un projet de normes et de loi modèle sur la représentation des intérêts des contribuables auprès du conseil de bande. Dans le cadre de ces travaux, un groupe de discussion a été réuni pour donner une rétroaction sur les politiques proposées et présenter des commentaires sur le projet de normes et de loi modèle. Les politiques en voie d'élaboration comprennent notamment les suivantes : l'élaboration d'un cadre stratégique visant les taxes sur les activités commerciales; une politique pour encadrer les examens faits sur l'initiative de la CFPN; une politique pour encadrer le retrait de Premières nations de l'annexe de la LGFSPN; des politiques pour appuyer le développement de l'infrastructure sous le régime de la LGFSPN; des politiques sur la prévention des différends; des politiques concernant la « part provinciale » des impôts fonciers et des politiques se rapportant à la politique fédérale proposée sur les revenus autonomes.

Des recherches sont aussi menées sur de nouveaux sujets, y compris une loi modèle sur la délégation de pouvoirs, les options en matière de politique législative et réglementaire, ainsi que l'amélioration de l'accès à la LGFSPN et de la communication des politiques.

Le service de l'Élaboration des politiques s'est appliqué à mener à terme les initiatives sur la coordination de la politique institutionnelle avec le Conseil de gestion financière relativement aux questions touchant le compte de recettes locales, notamment l'enregistrement, la publication, l'intervention, la certification et la gestion.

Ce service a fourni un soutien à la recherche et un soutien stratégique à la CFPN lors de sa participation au processus de collaboration avec l'Administration financière des premières nations et le Conseil de gestion financière en vue de l'élaboration d'un règlement portant sur les autres revenus. La CFPN a travaillé à accroître les possibilités d'emprunt des Premières nations inscrites à l'annexe de la LGFSPN en utilisant le cadre réglementaire prévu par cette loi. Certaines Premières nations qui ont déjà signé des traités « modernes » en Colombie-Britannique ont aussi contacté la CFPN et d'autres institutions afin de savoir s'il leur est possible de participer au régime de la LGFSPN. Les Premières nations signataires d'un traité se rendent compte de l'avantage de se prévaloir de la LGFSPN, et la Commission est en train de déterminer si cette option peut être offerte aux Premières nations signataires d'un traité de la Colombie-Britannique.



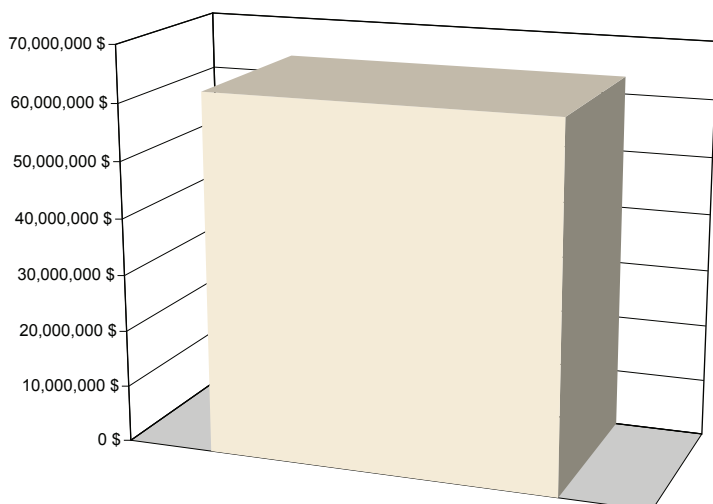
Examen des lois et règlements

Le service de l'Examen des lois et règlements a pour objet d'exercer les responsabilités en matière d'examen des textes législatifs qui incombent à la CFPN aux termes de la LGFSPN et du protocole d'entente conclu avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ce service aide à l'élaboration des règlements pris en vertu de la LGFSPN et, à cette fin, assure le suivi de l'impact de la réglementation et élabore des propositions.



Ce faisant, il assure l'uniformité du régime d'imposition foncière des Premières nations à l'échelle du pays et le respect des normes nationales. Cela représente un défi de taille étant donné les différences entre les régimes d'imposition foncière provinciaux et la nécessité pour les Premières nations d'offrir un régime équivalent.

**Estimation des recettes totales perçues en 2009-2010
LGFS et Article 83**



Pour réaliser ses objectifs, ce service examine les textes législatifs pour en assurer la conformité à la LGFSPN et aux règlements et normes applicables de la CFPN. Il fournit également un soutien aux Premières nations en mettant à leur disposition des modèles de lois et de règlements administratifs.

Réalisations principales

En 2009-2010, le service de l'Examen des lois et règlements a continué à travailler avec les Premières nations à l'élaboration de lois et de règlements administratifs conformes aux exigences requises pour obtenir l'agrément de la CFPN.

La Commission a donné son agrément à :

- 20 lois sur l'imposition et l'évaluation foncières
- 70 lois sur les taux annuels et les dépenses annuelles
- 4 règlements administratifs sur l'imposition et l'évaluation foncières
- 59 règlements administratifs sur les taux annuels et les dépenses annuelles
- 1 règlement administratif sur le compte de recettes

Le service de l'Examen des lois et règlements a continué à fournir un soutien aux Premières nations intéressées au régime d'imposition foncière des Premières nations et à la LGFSPN. Grâce à ce soutien, les Premières nations disposent de l'information dont elles ont besoin pour prendre une décision éclairée quant au choix d'exercer leur compétence relative aux recettes locales en vertu de la LGFSPN. En 2009-2010, ce service a donné des présentations aux Premières nations en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et dans les provinces de l'Atlantique.

En 2009-2010, huit autres Premières nations ont édicté des lois sous le régime de la LGFSPN, ce qui porte à 18 le nombre total de Premières nations ayant des lois agréées en vertu de cette loi.

Quatre Premières nations (nation Ojibway Brokenhead, Première nation K'omoks, Première nation Tseycum, Première nation T'sou-ke) ont demandé l'inscription à l'annexe de la LGFSPN.

Au cours du dernier exercice, le service de l'Examen des lois et règlements a coordonné la participation de la CFPN à l'élaboration de plusieurs règlements.

Éducation

Le service de l'Éducation a pour objet de favoriser la compréhension des régimes d'imposition foncière des Premières nations, d'élaborer des programmes de formation destinés aux administrateurs fiscaux des Premières nations et d'aider les Premières nations à développer leur capacité à gérer leurs régimes fiscaux.



Les activités d'éducation de la CFPN sont menées dans le cadre d'un accord et contrat conclu avec le Tulo Centre of Indigenous Economics (Centre Tulo) et d'un partenariat avec l'Université Thompson Rivers (TRU). Le partenariat entre le Centre Tulo, TRU et la CFPN a pour objet d'offrir aux étudiants un programme d'études accrédité afin qu'ils puissent apprendre comment garantir la prévisibilité administrative et juridique et offrir une infrastructure de qualité pour faciliter les investissements sur les terres des Premières nations.

Le Certificat en économie appliquée des Premières nations a été accrédité en 2007-2008. Le Certificat en administration fiscale des Premières nations a été accrédité en novembre 2009. L'accréditation de ce dernier certificat a causé un retard important dans la livraison des huit cours connexes, mais tous les cours sont maintenant offerts pour l'exercice 2010-2011. Le Centre Tulo collabore avec l'Université Thompson Rivers pour mettre au point un diplôme en économie appliquée des Premières nations. Chacune de ces accréditations représentent une « première » au Canada.

Réalisations principales

Un curriculum en ligne a été rédigé pour quatre cours du Certificat en administration fiscale des Premières nations :

- APEC 161 Introduction à la fiscalité des Premières nations

- APEC 162 Établissement des taux d'imposition et des dépenses des Premières nations
- APEC 163 Procédure d'évaluation et d'appel
- APEC 164 Administration – avis d'imposition, perception et recouvrement
- En 2009-2010, les cours suivants ont été donnés à l'Université Thompson Rivers :
- APEC 161 Introduction à la fiscalité des Premières nations (3 sessions)
- APEC 162 Établissement des taux d'imposition et des dépenses des Premières nations
- APEC 163 Procédure d'évaluation et d'appel
- APEC 164 Administration – avis d'imposition, perception et recouvrement
- ECON 263 Questions relatives à l'économie autochtone
- ECON 264 Aménagement commercial et résidentiel sur les terres des Premières nations

Les inscriptions totales pour 2009 s'élevaient à 81 et comptaient 67 étudiants de la Colombie-Britannique, 1 de l'Alberta, 2 de la Saskatchewan, 7 du Manitoba et 4 de l'Ontario.



Une série de tutoriels sur l'administration fiscale a aussi été réalisée :

- Présentation des taux d'imposition et des dépenses : tableau de ventilation créé et 8 tutoriels donnés.
- Logiciel d'administration de l'impôt : 10 tutoriels donnés.

La CFPN a élaboré un logiciel d'administration de l'impôt (LAI) pour répondre aux besoins particuliers des administrateurs fiscaux des Premières nations. La version pilote du logiciel a été diffusée en mai 2009 et la version définitive a été lancée en janvier 2010. Le programme de soutien LAI a aidé les administrateurs fiscaux à se familiariser avec le nouveau logiciel et à le mettre en application.

Communications

Le service des Communications a pour objet de favoriser la compréhension du régime d'imposition foncière des Premières nations et des possibilités qu'il offre pour aider les Premières nations dans leur développement économique.



Réalisations principales

En 2009-2010, le service des Communications a continué à fournir son soutien aux commissaires et au personnel pour la présentation d'informations directement aux Premières nations, aux contribuables et à d'autres intervenants. Plus de 30 présentations ont été données au sujet de la CFPN, du régime de recettes locales des Premières nations et des façons d'accroître la valeur de l'assiette de l'impôt foncier des Premières nations. Cela comprenait notamment :

- un groupe de discussion qui s'est penché sur les lois sur la représentation des intérêts des contribuables auprès du conseil de bande
- des séances d'information et des réunions avec des hauts fonctionnaires du gouvernement pour discuter de l'Initiative sur le droit de propriété des Premières nations
- des réunions avec les fonctionnaires du MAINC pour discuter de la liste des modifications proposées à la LGFSPN et à ses règlements d'application, ainsi que du projet de règlement sur les autres revenus élaboré en collaboration avec l'Administration financière des premières nations
- des réunions pour présenter aux gouvernements de la Colombie-Britannique et du Canada des propositions à étudier en vue d'offrir aux Premières nations signataires d'un traité des options d'imposition foncière sous le régime de la LGFSPN
- En février 2010, une réunion avec la société CN et les Premières nations intéressées a eu lieu à Prince George (C.-B.) pour discuter de l'imposition foncière et des autres possibilités économiques liées à l'agrandissement du port de Prince Rupert

Le service des Communications a dirigé l'élaboration d'une présentation vidéo sur l'historique et la vision de la CFPN.

Quatre numéros du bulletin d'information *Ouvrir le sentier* ont été publiés.

Tous les sites Web sont fonctionnels et leur mise à jour se poursuit sur une base régulière :

- **fntc.ca**: Une refonte du site Web a été réalisée. Un site d'essai a été mis au point pour étude et le lancement définitif du site est prévu pour mai 2010.
- **fng.ca**: Une mise à jour du site Web de la *Gazette des premières nations* en ligne et de la base de données correspondante est en cours afin d'en améliorer la fonctionnalité et la fonction de recherche. L'accès en ligne au site révisé est prévu pour l'automne 2010.
- **fnpo.ca**: Le site Web du droit de propriété des Premières nations a été lancé en février 2010.
- **tulo.ca**: Le site Web du Tulo Centre for Indigenous Economics a subi une transformation majeure. On poursuit les travaux afin d'y ajouter d'autres ressources et renseignements destinés aux étudiants inscrits aux cours offerts par le Centre Tulo.

Le service des Communications continue à veiller au respect de la *Loi sur les langues officielles* pour l'ensemble du matériel de communication et s'occupe de la traduction des documents au besoin.

Le rapport annuel de 2008-2009 a été publié en juillet 2009, et l'assemblée annuelle a été tenue à Kamloops en octobre 2009.

Ouvrir le sentier
COMMISSION DE LA FISCALITÉ DES PREMIÈRES NATIONS VOLUME 3 NUMÉRO 4 DÉCEMBRE 2009

La CFPN vous souhaite un joyeux Noël!

Groupe de consultation sur l'élaboration de lois (OCC)
Les 7 et 8 octobre 2009, la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) a tenu un groupe de consultation à Vancouver, C.-B., sur l'élaboration de lois sur les observations du contributeur à l'intention du Conseil (OCC). Ces lois sur les recettes locales, élaborées en vertu de l'alinéa 5(1)c) de la Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations (LGFSPN), sont conçues pour aider les Premières nations à établir des procédures permettant aux contribuables de communiquer leurs observations au Conseil.
« Nous croyons que les points de vue de membres de notre communauté contribueront à élaborer un modèle de loi pour les Premières nations exceptionnellement utile et efficace », a mentionné le président Jules dans une lettre qui s'adressait aux Premières nations.
Les membres qui ont participé à ce groupe de consultation provenaient des communautés de Kamloops, Westbank, Sliammon, Songhees, White Bear, Tsawout, Tzeachten et Squamish. Il y a eu 29 participants au total, y compris des contribuables résidentiels et commerciaux, des administrateurs fiscaux, du personnel de la CFPN et David Fairman du Consensus Building Institute (Harvard-M.I.T.), qui a animé les séances du groupe.
Suite à la page 4

Expansion du Programme d'études du Centre Tulo
Le Tulo Centre of Indigenous Economics (Centre Tulo) s'affaire une fois de plus à élargir son programme d'études.
« Depuis que nous avons lancé le programme de Certificat en administration fiscale des Premières nations (CAFPN) en mars 2008, la demande concernant les cours et l'intérêt pour le programme ont dépassé nos attentes », a indiqué Sarah Jules, administratrice du programme.
Le programme de CAFPN consiste en huit cours et est offert en version destinée aux cadres ou en ligne. La version destinée aux cadres du programme de CAFPN, qui consiste en séances de formation individuelle intensives d'une semaine, reprendra à l'hiver 2010.
Suite à la page 4

DANS CE NUMÉRO
2 MESSAGE DU PRÉSIDENT
3 COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LE TERRITOIRE
4 MISE À JOUR SUR LES LAF
4 LOIS SUR LES OCC

VEUILLEZ FAIRE CIRCULER

Gestion des différends

Le service de la Gestion des différends a pour objet de prévenir ou de résoudre promptement les différends portant sur l'application des lois sur les recettes locales, et de fournir un soutien aux Premières nations pour les négociations visant la mise en œuvre de leur compétence en matière fiscale et la conclusion d'ententes de services.



Réalisations principales

La CFPN a mis sur pied un service complet de règlement des différends afin d'appuyer les régimes fiscaux des Premières nations. Le personnel du Secrétariat de la CFPN fournit des services de facilitation. Une liste des médiateurs est mise à la disposition des Premières nations et de leurs contribuables. Deux médiateurs ont terminé leur formation en imposition foncière des Premières nations et sont actuellement inscrits sur cette liste.

Le service de la Gestion des différends continue à répondre aux demandes de facilitation. En 2009-2010, trois différends ont été facilités avec succès et les travaux se poursuivent pour étendre le régime d'imposition des Premières nations aux intérêts appartenant à des compagnies de chemin de fer.

La CFPN continue à élaborer son cadre stratégique de la gestion des différends et elle s'est appliquée à mettre à jour le matériel de formation servant à la procédure d'examen des plaintes visée à l'article 33 de la LGFSPN. Cette procédure d'examen est toujours opérationnelle même si aucune plainte n'a été reçue.





États financiers

Table des matières

Responsabilité de la direction en matière de rapports financiers	27
Rapport du vérificateur	28
États financiers	
État de la situation financière	29
État de la variation de la dette nette	29
État des activités financières	30
État des flux de trésorerie	30
Sommaire des principales conventions comptables	31-32
Notes afférentes aux états financiers	33-36
Rapport du vérificateur concernant les renseignements financiers supplémentaires	37
Annexe 1 – Plan directeur	37
Annexe 2 – Titres fonciers des Premières nations	38
Annexe 3 – Loi sur le droit de propriété des Premières nations	38
Annexe 4 – Titrisation par les Premières nations pour obtenir d'autres sources de revenus	38

Responsabilité de la direction en matière de rapports financiers

Les états financiers de la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN), produits sous la responsabilité de la direction, ont été soumis à l'approbation de la Commission et figurent ci-après.

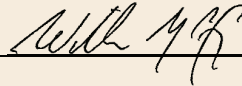
Ces états financiers ont été établis par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Il ne s'agit pas d'états financiers précis, car ils renferment certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Lorsque diverses méthodes comptables existent, la direction a choisi celles qu'elle juge les plus appropriées dans les circonstances, afin de s'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement à tous les égards importants.

La CFPN maintient des systèmes de comptabilité interne et de contrôle administratif de haut niveau, dans la mesure où leur coût est raisonnable. Ces systèmes sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les renseignements financiers sont pertinents, fiables et exacts et que les actifs de la CFPN sont dûment comptabilisés et adéquatement protégés.

Ces états financiers ont été vérifiés par BDO Canada LLP pour le compte de la Commission, conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. La société BDO Canada LLP jouit d'un accès libre et complet aux dossiers de la Commission.



Commissaire en chef



Commissaire

Aux commissaires de la Commission de la fiscalité des premières nations

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) au 31 mars 2010 et les états de la variation de la dette nette, des activités financières et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2010. Ces états financiers sont produits sous la responsabilité de la direction de la CFPN. Notre mandat est d'exprimer une opinion sur ces états financiers en fonction des résultats de la vérification.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle, par sondage, des éléments probants à l'appui des montants et autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière de la CFPN au 31 mars 2010, et les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

« *BDO Canada LLP* »

Comptables agréés


Kamloops (Colombie-Britannique)

Le 20 mai 2010

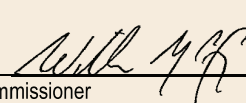
État de la situation financière

Au 31 mars	2010	2009
		(Redressé) (montants en dollars)
Actif financier		
Encaisse (Note 3)	193 616	856 832
Comptes débiteurs (Note 4)	847 113	708 127
	<u>1 040 729</u>	<u>1 564 959</u>
Passif		
Comptes créditeurs	470 470	698 445
Contrats payables (Note 5)	605 188	875 890
	<u>1 075 658</u>	<u>1 574 335</u>
Dette nette	<u>(34 929)</u>	<u>(9 376)</u>
Actif non financier		
Charges payées d'avance	35 346	9 537
Immobilisations corporelles (Note 6)	492 590	596 759
	<u>527 936</u>	<u>606 296</u>
Excédent accumulé (Note 11)	<u>493 007</u>	<u>596 920</u>

Approuvé au nom de la Commission par :



 Chief Commissioner



 Commissioner

État de la variation de la dette nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Plan financier	2010	2009
	(Note 8)		(Redressé) (montants en dollars)
Excédent (déficit) de l'exercice	-	(103 913)	(270)
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(300 113)	(302 653)
Amortissement d'immobilisations corporelles	-	403 108	302 923
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-	1 174	-
	-	<u>256</u>	<u>-</u>
Acquisition de charges payées d'avance	-	(25 809)	2 965
Variation nette de la dette nette	-	(25 553)	2 965
Dette nette au début de l'exercice	<u>(9 376)</u>	<u>(9 376)</u>	<u>(12 341)</u>
Dette nette à la fin de l'exercice	<u>(9 376)</u>	<u>(34 929)</u>	<u>(9 376)</u>

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des activités financières

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Plan financier	2010	2009
	(Note 8)		(Redressé) (montants en dollars)
Revenus			
Plan directeur	5 503 335	5 492 512	5 775 376
Titres fonciers des Premières nations	-	-	487 100
Loi sur le droit de propriété des Premières nations	248 000	248 000	-
Titrisation par les Premières nations pour obtenir d'autres sources de revenus	50 000	50 000	-
	<u>5 801 335</u>	<u>5 790 512</u>	<u>6 262 476</u>
Charges			
Plan directeur	5 503 335	5 596 425	5 775 646
Titres fonciers des Premières nations	-	-	487 100
Loi sur le droit de propriété des Premières nations	248 000	248 000	-
Titrisation par les Premières nations pour obtenir d'autres sources de revenus	50 000	50 000	-
	<u>5 801 335</u>	<u>5 894 425</u>	<u>6 262 746</u>
Excédent (déficit) de l'exercice	-	(103 913)	(270)
Excédent accumulé au début de l'exercice	-	596 920	597 190
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	-	493 007	596 920

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2010	2009
		(montants en dollars)
Activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) de l'exercice	(103 913)	(270)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	403 108	302 923
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	1 174	-
Variations des éléments hors trésorerie du solde de fonctionnement		
Comptes débiteurs	(138 986)	(151 357)
Charges payées d'avance	(25 809)	2 965
Comptes créditeurs et contrats payables	<u>(498 677)</u>	<u>(242 067)</u>
Flux de trésorerie des activités de fonctionnement	<u>(363 103)</u>	<u>(87 806)</u>
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(300 113)</u>	<u>(302 653)</u>
Diminution nette de l'encaisse	(663 216)	(390 459)
Encaisse au début de l'exercice	<u>856 832</u>	<u>1 247 291</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>193 616</u>	<u>856 832</u>

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Sommaire des principales conventions comptables

Le 31 mars 2010

Principes comptables	La Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) établit ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour les organismes du secteur public.						
Constatation des revenus	<p>Les apports affectés sont constatés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée. L'intérêt et les autres revenus sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont réalisés.</p> <p>Aucun apport affecté n'a été reçu au cours de l'exercice.</p>						
Immobilisations corporelles	<p>Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, ce qui comprend tous les montants directement attribuables à l'acquisition, à l'amélioration ou à la mise hors service de l'élément d'actif. Les produits des cessions d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre de revenus du programme visé.</p> <p>Les coûts diminués de la valeur résiduelle des immobilisations corporelles sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants, ce qui correspond approximativement à la durée utile des éléments d'actif :</p> <table><thead><tr><th><u>Élément d'actif</u></th><th><u>Taux</u></th></tr></thead><tbody><tr><td>Équipement</td><td>3 ans</td></tr><tr><td>Améliorations locatives</td><td>5 ans</td></tr></tbody></table>	<u>Élément d'actif</u>	<u>Taux</u>	Équipement	3 ans	Améliorations locatives	5 ans
<u>Élément d'actif</u>	<u>Taux</u>						
Équipement	3 ans						
Améliorations locatives	5 ans						
Paiements de transfert	Les paiements de transfert sont constatés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel surviennent les événements qui y donnent lieu, pourvu que ces paiements aient été autorisés, que les critères d'admissibilité applicables aient été remplis et qu'une estimation raisonnable des montants en cause puisse être faite.						
Utilisation d'estimations	L'établissement des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants rapportés en ce qui concerne l'actif et le passif à la date d'établissement des états financiers et sur les montants rapportés à titre de revenus et de charges pour l'exercice visé. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations de la direction à mesure que de nouveaux renseignements émergent. Parmi les estimations importantes contenues dans les présents états financiers, on compte l'amortissement des immobilisations corporelles et la constatation des comptes créditeurs et des contrats payables.						
Information sectorielle	<p>La CFPN est un organisme à gouvernance partagée, dont le siège social est situé à Kamloops (C.-B.) et qui possède un bureau dans l'Est, soit dans la région de la capitale nationale, à Ottawa. Des secteurs d'activité distincts ont été présentés séparément dans la partie portant sur l'information sectorielle. La nature de ces secteurs et les activités qu'ils englobent sont les suivantes :</p> <p><u>Services de la Commission</u></p> <p>La CFPN est un organisme à gouvernance partagée dirigé par un commissaire en chef et huit commissaires nommés par le gouverneur en conseil ainsi qu'un autre commissaire nommé par le Native Law Centre of Canada de l'Université de la Saskatchewan. Le secteur d'activité Services de la Commission se charge notamment des coûts de fonctionnement et de soutien du commissaire en chef et des neuf commissaires.</p> <p><u>Communications</u></p> <p>Le secteur d'activité Communications est chargé de promouvoir la compréhension des régimes d'imposition foncière des Premières nations et de faire connaître les initiatives stratégiques de la Commission par la publication d'un bulletin d'information trimestriel, la tenue de réunions et de présentations destinées aux Premières nations, la participation à des conférences professionnelles et l'organisation de telles conférences, la préparation et la distribution du rapport annuel de la CFPN, la conception et le maintien d'un site Internet ainsi que la préparation et la distribution de matériel de marketing.</p> <p><u>Services intégrés</u></p> <p>Le secteur d'activité Services intégrés fournit à la CFPN des ressources humaines et financières ainsi que des services d'assurance et de vérification et des services administratifs, et est responsable de satisfaire aux exigences en matière de planification générale et de production de rapports et d'assurer la coordination de l'assemblée générale annuelle et des réunions de la Commission. Les Services intégrés jouent également un rôle de premier plan en ce qui concerne le respect des exigences en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP) et de langues officielles, l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques générales, ainsi que la fourniture des services de gestion et de soutien nécessaires pour répondre aux exigences administratives de l'article 83 et de la <i>Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations</i> (LGFSPN).</p>						

Le 31 mars 2010

Information sectorielle (suite)

Gestion des différends

Le secteur d'activité Gestion des différends a pour objectif de prévenir les différends ou d'en assurer le règlement opportun, en ce qui concerne l'application des lois édictées en vertu de la LGFSPN, ainsi que de fournir sur demande des services d'éducation, de formation et de facilitation aux administrations fiscales relevant de l'article 83. La Gestion des différends s'occupe également de soutenir et de gérer la procédure d'examen des plaintes visée à l'article 33 de la LGFSPN.

Éducation

Le secteur d'activité Éducation est chargé de promouvoir la compréhension des régimes d'imposition foncière des Premières nations au moyen de l'éducation du public, de l'élaboration de programmes de formation destinés aux administrateurs de l'impôt foncier des Premières nations, et de la mise au point d'outils administratifs pour assister ces Premières nations.

La Gazette

Le secteur d'activité La Gazette gère la publication et la distribution de la Gazette des Premières nations conjointement avec le Native Law Centre. La Gazette des Premières nations publie les lois, les règlements administratifs et les modèles de lois des Premières nations établis en vertu de la LGFSPN et de l'article 83.

Initiative concernant les titres fonciers

Le secteur d'activité Initiative concernant les titres fonciers est chargé de mener un projet de recherche spécial ayant pour objet d'examiner la possibilité d'accroître les recettes des Premières nations en établissant la certitude des titres fonciers.

Examen des lois et des règlements

Le secteur d'activité Examen des lois et des règlements est chargé d'examiner les lois pour assurer leur conformité à la LGFSPN et au cadre réglementaire correspondant, et de fournir un soutien aux Premières nations dans le processus d'élaboration des lois. De plus, ce secteur élabore des modèles de lois sous le régime de la LGFSPN et des modèles de règlements administratifs dans le cadre de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*. Il exerce en outre des fonctions d'examen et entretient des liens avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) pour l'approbation des règlements administratifs pris en vertu de l'article 83, et il tient un registre des règlements administratifs pris en vertu de l'article 83 et des lois édictées en vertu de la LGFSPN.

Élaboration des politiques

Le secteur d'activité Élaboration des politiques est chargé d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques et des normes pour appuyer les pratiques administratives en vue d'accroître la confiance et la certitude des Premières nations, des contribuables et des investisseurs quant à l'intégrité des systèmes de recettes locales des Premières nations et de leurs régimes d'imposition foncière au titre de l'article 83.

Charges spéciales

Le secteur d'activité responsable des charges spéciales offre des services de défense des intérêts, de consultation et de recherche et s'occupe de préparer le matériel de communication concernant les initiatives spéciales entreprises par la CFPN. En 2008-2009, ce secteur d'activité s'est concentré sur la recherche visant l'élaboration de règlements en vertu de l'article 141 de la LGFSPN.

Loi sur le droit de propriété des Premières nations

Cette initiative vise à permettre aux Premières nations d'acquérir un droit de propriété inaliénable et une compétence réelle sur leurs terres. Dans le cadre de cette initiative, la Commission a consulté au cours de 2009-2010 les dirigeants des Premières nations intéressées, les titulaires de certificats de possession ainsi que les intervenants d'autres administrations et du secteur des entreprises.

Titrisation pour obtenir d'autres sources de revenus

Cette initiative a pour objet d'offrir un soutien à la recherche et à l'élaboration de politiques dans le cadre d'un processus collaboratif entrepris avec l'Administration financière des Premières nations (AFPN) et le Conseil de gestion financière des Premières nations (CGFPN) en vue de l'élaboration de règlements portant sur d'autres sources de revenus qui assureront aux Premières nations un meilleur accès à du capital.

Le 31 mars 2010

1. Modification des conventions comptables

Afin de se conformer aux modifications apportées aux conventions comptables, la Commission a, le 1^{er} avril 2009, mis en application la version révisée des Normes comptables pour le secteur public (NCSP), à savoir le chapitre 1000 – Fondements conceptuels des états financiers, le chapitre 1100 – Objectifs des états financiers, et le chapitre 1200 – Présentation des états financiers. Les organismes adhérant aux NCSP étaient tenus de mettre en œuvre ces modifications pour les exercices se terminant le 31 décembre 2009 ou après cette date. L'application des normes révisées a entraîné une augmentation des dépenses d'amortissement égale à 403 108 \$ (302 923 \$ en 2009), une réduction des dépenses relatives aux immobilisations corporelles égale à 300 113 \$ (302 653 \$ en 2009), une réduction de la perte sur cession d'immobilisations corporelles égale à 1 174 \$ (0 \$ en 2009) et une réduction de l'excédent de l'exercice égale à 104 169 \$ (270 \$ en 2009), le résultat étant un déficit de 103 913 \$ pour l'exercice (270 \$ en 2009).

2. Nature des activités

La CFPN est un organisme national à gouvernance partagée, dont le siège social est situé à Kamloops, en Colombie-Britannique, et qui possède un bureau dans l'Est, soit dans la région de la capitale nationale, à Ottawa. La mission de la Commission est d'aider les gouvernements des Premières nations à établir et à maintenir des régimes d'imposition foncière à la fois équitables et efficaces, et de veiller à ce que tant les collectivités desservies que leurs contribuables tirent le plus grand avantage possible des régimes offerts. La CFPN a été constituée par la *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations*.

3. Encaisse

L'argent comptant est déposé dans un compte bancaire d'une banque à charte canadienne et rapporte de l'intérêt au taux courant en vigueur pour les comptes d'exploitation d'entreprise. La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) assure ces dépôts jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par résident canadien.

4. Comptes débiteurs

	(montants en dollars)	
	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Gouvernement du Canada	800 734	653 923
Taxe sur les produits et services	38 043	45 566
Autres	8 336	8 638
	<u>847 113</u>	<u>708 127</u>

5. Contrats payables

L'organisation a commencé ses travaux et a engagé des fonds par contrat pour plusieurs projets déjà en cours à la fin de l'exercice.

6. Immobilisations corporelles

	2010			2009		
	Améliorations locatives	Équipement	Total	Améliorations locatives	Équipement	Total
Coût au début de l'exercice	355 203	698 906	1 054 109	334 367	417 089	751 456
Acquisitions		300 113	300 113	20 836	281 817	302 653
Cessions		(2 817)	(2 817)			
Coût à la fin de l'exercice	<u>355 203</u>	<u>996 202</u>	<u>1 351 405</u>	<u>355 203</u>	<u>698 906</u>	<u>1 054 109</u>
Amortissement accumulé au début de l'exercice	121 196	336 154	457 350	50 155	104 272	154 427
Amortissement	71 041	332 067	403 108	71 041	231 882	302 923
Cessions		(1 643)	(1 643)			
Amortissement accumulé à la fin de l'exercice	<u>192 237</u>	<u>666 578</u>	<u>858 815</u>	<u>121 196</u>	<u>336 154</u>	<u>457 350</u>
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	<u>162 966</u>	<u>329 624</u>	<u>492 590</u>	<u>234 007</u>	<u>1 035 060</u>	<u>596 759</u>

Le 31 mars 2010

7. Dépendance économique

La CFPN reçoit essentiellement tous ses revenus en vertu d'une entente de financement avec le gouvernement du Canada. En plus du financement de base de 5 477 335 \$ (5 738 000 \$ en 2009), la contribution du gouvernement et celle d'autres intervenants sont nécessaires pour la mise en oeuvre de certains projets spéciaux de recherche et d'élaboration de politiques de la CFPN.

8. Conciliation du plan financier et du nouveau relevé des immobilisations corporelles

	Plan financier	Amortissement de: immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles acquises et cédées	Plan financier redressé
	(montants en dollars)			
Revenus				
Gouvernement du Canada	5 775 335	-	-	5 775 335
Intérêts et autres revenus	26 000	-	-	26 000
	5 801 335	-	-	5 801 335
Charges				
Plan directeur	5 503 335	403 108	(298 939)	5 607 504
Loi sur le droit de propriété des Premières nations	248 000	-	-	248 000
Titrisation par les Premières nations pour obtenir d'autres sources de revenus	50 000	-	-	50 000
	5 801 335	403 108	(298 939)	5 905 504
Excédent (déficit) de l'exercice	-	-	-	(104 169)

Le plan financier de la Commission est établi en conformité avec les ententes de financement conclues avec le gouvernement du Canada, qui comprennent l'achat d'immobilisations corporelles et excluent l'amortissement des immobilisations corporelles. La conciliation présentée ci-dessus vise à ajuster le plan financier afin qu'il tienne compte des opérations relatives aux immobilisations corporelles conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour les organismes du secteur public.

9. Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, la CFPN détient divers instruments financiers constitués de sommes en espèces, de comptes débiteurs et de comptes créditeurs. La nature de ces instruments et les activités de la CFPN exposent celle-ci à un risque de crédit. Les institutions gouvernementales représentent une partie importante des comptes débiteurs de la CFPN, ce qui l'expose à tous les risques de ce secteur.

Le 31 mars 2010**10. Engagements**

La CFPN a conclu un contrat de location-exploitation pour ses locaux de la région de la capitale nationale. Le loyer mensuel de ces bureaux est de 6 614 \$, plus les taxes applicables, aux termes d'un bail expirant en janvier 2013.

La CFPN a conclu un contrat de location-exploitation pour ses locaux de Kamloops, en Colombie-Britannique. Le loyer mensuel de ces bureaux est de 3 755 \$, plus les taxes applicables, aux termes d'un bail expirant en décembre 2010.

La CFPN a conclu deux contrats de location-exploitation pour ses photocopieurs. Les montants trimestriels pour leur location sont respectivement de 1 600 \$ et de 1 652 \$ aux termes de contrats expirant en octobre 2010.

La CFPN a conclu un contrat de location-exploitation pour la fibre optique. Le montant mensuel pour sa location est de 2 700 \$, plus les taxes applicables, aux termes d'un contrat expirant en mai 2013.

Les paiements minimaux de location pour les cinq prochaines années sont les suivants :

2011	152 062	\$
2012	111 764	
2013	98 536	
2014	5 400	
	<u>367 762</u>	

11. Excédent accumulé

La Commission répartit son excédent accumulé dans les catégories suivantes :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
		(Redressé)
		(montants en dollars)
Investissement dans des immobilisations corporelles	492 590	596 759
Actif disponible et réalisable	417	161
	<u>493 007</u>	<u>596 920</u>

L'investissement dans des immobilisations corporelles représente les montants déjà dépensés et investis dans l'équipement et les améliorations locatives.

12. Relevé des charges par catégorie – Pour l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
		(Redressé)
		(montants en dollars)
Amortissement	403 108	302 923
Biens et services de fonctionnement	3 363 652	4 028 287
Salaires et honoraires	2 127 665	1 931 536
	<u>5 894 425</u>	<u>6 262 746</u>

Le 31 mars 2010

13. Information sectorielle (montants en dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010	Services de la Commission	Communications	Services intégrés	Gestion des différents	Éducation	Gazette	Loi sur le droit de propriété des Premières nations	Examen des lois et des règlements	Élaboration des politiques	Titrisation par les Premières nations pour obtenir d'autres sources de revenus		Total 2010
										50 000	50 000	
Revenus												
Gouvernement du Canada	817 785	622 792	1 006 542	235 824	484 320	304 750	248 000	1 193 518	811 804	50 000	50 000	5 775 335
Intérêts	-	-	54	-	-	85	-	-	-	-	-	139
Autres revenus	-	-	-	-	-	15 038	-	-	-	-	-	15 038
	817 785	622 792	1 006 596	235 824	484 320	319 873	248 000	1 193 518	811 804	50 000	50 000	5 790 512
Charges												
Salaires et honoraires	573 396	155 604	377 405	71 517	83 292	-	-	594 698	271 753	-	-	2 127 665
Biens et services	223 913	538 316	552 998	162 801	301 580	240 881	248 000	531 108	514 055	50 000	-	3 363 652
Amortissement	-	12 972	216 254	-	99 335	6 894	-	31 426	36 227	-	-	403 108
	797 309	706 892	1 146 657	234 318	484 207	247 775	248 000	1 157 232	822 035	50 000	-	5 894 425
Excédent (déficit) net	20 476	(84 100)	(140 061)	1 506	113	72 098	-	36 286	(10 231)	-	-	(703 913)
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 (Redresse)												
Revenus												
Gouvernement du Canada	878 539	729 929	1 051 904	260 246	386 200	322 549	487 100	1 161 282	847 351	100 000	100 000	6 225 100
Intérêts	-	-	20 336	-	-	449	-	-	-	-	-	20 785
Autres revenus	-	-	-	-	-	16 591	-	-	-	-	-	16 591
Apports en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	878 539	729 929	1 072 240	260 246	386 200	339 589	487 100	1 161 282	847 351	100 000	100 000	6 262 476
Charges												
Salaires et avantages sociaux	600 914	216 109	362 956	39 739	79 865	-	-	368 866	263 087	-	-	1 931 536
Biens et services	274 456	561 268	705 312	186 145	216 746	311 944	487 100	701 205	484 111	100 000	-	4 028 287
Amortissement	-	5 969	177 059	-	65 355	-	-	21 053	33 487	-	-	302 923
	875 370	783 346	1 245 327	225 884	361 966	311 944	487 100	1 091 124	780 685	100 000	100 000	6 262 746
Excédent (déficit) net	3 169	(53 417)	(173 087)	34 362	24 234	27 645	-	70 158	66 666	-	-	(270)

Rapport du vérificateur concernant les renseignements financiers supplémentaires

Aux commissaires de la Commission de la fiscalité des premières nations

Nous avons fait une vérification et un rapport distincts des états financiers de la Commission de la fiscalité des premières nations pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Notre vérification a été effectuée pour nous permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers de base pris dans leur ensemble conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Les renseignements supplémentaires figurant dans les annexes qui suivent pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 sont présentés en vue d'une analyse plus approfondie et ne constituent pas des éléments devant obligatoirement faire partie des états financiers de base. Ces renseignements supplémentaires ont été soumis aux procédés de vérification appliqués dans le cadre de la vérification des états financiers de base.

Par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion de vérification distincte sur les annexes renfermant les renseignements financiers supplémentaires.

« BDO Canada LLP »

Comptables agréés

Kamloops (Colombie-Britannique) Le 20 mai 2010

Annexe 1 - Plan directeur

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Plan financier	2010	2009 (Redressé) (montants en dollars)
Revenus			
Gouvernement du Canada	5 477 335	5 477 335	5 738 000
Intérêts et autres revenus	26 000	15 177	37 376
	<u>5 503 335</u>	5 492 512	<u>5 775 376</u>
Charges			
Services de la Commission	817 785	797 309	875 369
Communications	622 792	693 920	777 377
Services intégrés	1 032 542	930 403	1 068 269
Gestion des différends	235 824	234 318	225 884
Éducation	484 320	384 872	296 611
Gazette	304 750	240 881	311 945
Examen des lois et des règlements	1 193 518	1 125 806	1 070 071
Élaboration des politiques	811 804	785 808	747 197
Charges spéciales	-	-	100 000
	<u>5 503 335</u>	5 193 317	<u>5 472 723</u>
Excédent des revenus sur les charges	-	299 195	302 653
Montant net des acquisitions d'immobilisations corporelles transféré de :			
Services de la Commission	-	21 900	-
Communications	-	21 009	32 376
Services intégrés	-	95 246	99 999
Éducation	-	101 941	90 451
Gazette	-	20 683	31 707
Examen des lois et des règlements	-	31 117	-
Élaboration des politiques	-	8 217	48 120
	-	300 113	<u>302 653</u>
Montant net de la perte sur cessions d'immobilisations corporelles transféré de :			
Services intégrés	-	(1 174)	-
Insuffisance des revenus sur les charges	-	256	-

Annexe 2 – Titres fonciers des Premières nations

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Plan financier	2010	2009
			(montants en dollars)
Revenus			
Gouvernement du Canada	-	-	487 100
Charges			
Administration	-	-	20 910
Consultation	-	-	15 375
Services juridiques	-	-	206 625
Services professionnels	-	-	233 060
Déplacements	-	-	11 130
	-	-	487 100
Excédent des revenus sur les charges	-	-	-

Annexe 3 – Loi sur le droit de propriété des Premières nations

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Plan financier	2010	2009
			(montants en dollars)
Revenus			
Gouvernement du Canada	248 000	248 000	-
Charges			
Administration	18 500	18 500	-
Document de travail	75 000	80 694	-
Consultations sur le document de travail	64 000	64 161	-
Consultation préliminaire des Premières nations	28 500	14 760	-
Documents relatifs à la politique	62 000	69 885	-
	248 000	248 000	-
Excédent des revenus sur les charges	-	-	-

Annexe 4 – Financement supplémentaire au soutien de la titrisation par les Premières nations pour obtenir d'autres sources de revenus

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Plan financier	2010	2009
			(montants en dollars)
Revenus			
Gouvernement du Canada	50 000	50 000	-
Charges			
Administration	4 500	4 500	-
Analyse du projet de règlement	11 000	20 500	-
Communications	11 500	2 551	-
Coordination des instructions de rédaction	11 500	14 829	-
Document de travail sur l'évaluation des risques	11 500	7 620	-
	50 000	50 000	-
Excédent des revenus sur les charges	-	-	-



Mandat

L'article 29 de la LGFSPN énonce les objectifs de la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) :

- de protéger l'intégrité du régime d'imposition foncière des premières nations et de promouvoir une vision commune de ce régime à travers le Canada, compte tenu des différences entre les régimes provinciaux en la matière;
- de veiller à ce que le régime d'imposition foncière des premières nations fonctionne de manière à concilier les intérêts des contribuables avec les responsabilités assumées par les chefs et les conseils dans la gestion des affaires des premières nations;
- de prévenir ou de résoudre promptement les différends portant sur l'application des textes législatifs sur les recettes locales;
- d'aider les premières nations à exercer leur compétence en matière d'imposition foncière sur les terres de réserve et à développer leur capacité à gérer leurs régimes fiscaux;
- d'offrir de la formation aux administrateurs fiscaux des premières nations;
- d'aider les premières nations à atteindre un développement économique durable par la perception de recettes locales stables;
- d'encourager la transparence du régime d'imposition foncière des premières nations de façon à garantir la prévisibilité aux contribuables;
- de favoriser la compréhension des régimes d'imposition foncière des premières nations;
- de conseiller le ministre quant au développement du cadre dans lequel les textes législatifs sur les recettes locales sont pris.

La CFPN fonctionne dans le contexte plus général de questions liées aux Premières nations qui vont au-delà de la fiscalité foncière. La CFPN vise à réduire les obstacles qui font entrave au développement économique sur les terres des Premières nations, à augmenter le niveau de certitude des investisseurs et à permettre aux Premières nations de jouer un rôle actif dans leurs économies régionales. La CFPN s'efforce de combler le vide institutionnel qui a empêché les Premières nations de participer à l'économie de marché et de créer une structure de réglementation nationale pour les régimes fiscaux des Premières nations qui répond aux normes des provinces ou les dépasse.